

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mélanie Fraser	Numéro de permis 2016663	Date d'inspection Le 13 juin 2023	
Nom de l'établissement Garderie de l'imaginaire		Numéro de téléphone (506) 353-0650	
Adresse 1520 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'aire de repos, du changement de couche, des toilettes, de l'accès à l'établissement, du lieu d'exploitation, de l'alimentation, des compétences et formation ainsi que de l'aire de jeu extérieur (matériels et équipements). Observation de la collation du matin et du bricolage libre.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

 Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 juin 2023

 Date

original signé par
Mélanie Fraser

 Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 juin 2023

 Date